Le 21 janvier 2010
Pétition des archéologues de l'INRAP Rhône-Alpes-Auvergne
contre les modalités d'application de la DG/119 dans l'inter région
Monsieur le Directeur inter régional

Nous, archéologues de Rhône-Alpes-Auvergne déplorons l'inadaptation de cette nouvelle instruction à notre travail puisqu'elle remet en cause la résidence familiale comme point de départ de leur mission, laquelle par définition provoque du déplacement. Elle crée des contraintes s'appliquant uniquement aux agents opérationnels, ce qui entraîne des iniquités dans le traitement du personnel de l'INRAP.

Nous considérons que les modalités d'application de cette instruction, choisies au niveau inter régional, témoignent, à tout le moins, d'une grande méconnaissance de notre métier et constituent une véritable provocation.

Ces dispositions entraînent dans notre inter région (2 centres pour 8 départements) une augmentation considérable des temps de transport (quid de la santé des agents et des risques d'accidents ?), des pertes financières parfois énormes pour les agents et des moyens scientifiques retranchés des opérations.

Nous sommes profondément choqués que vous éliminiez, *a priori*, trois des options ouvertes par l'instruction

- La possibilité de la récupération des temps de transport dans un délai de trente jours
- La possibilité de déclencher la mission à partir de la résidence familiale
- La garantie de l'intégralité du temps scientifique consacré aux opérations

Au lieu d'exploiter la relative souplesse de l'instruction pour l'adapter au « principe de réalité », vous en retenez les aspects les plus rigides, les plus totalement inadaptés à l'organisation des chantiers et les plus défavorables aux archéologues. Pourtant, dans d'autres inter régions, la direction, **AU NOM DU BON SENS**, a pris des dispositions plus favorables aux archéologues … et à l'archéologie !

STOP !!!!!!!! NOUS EXIGEONS

La récupération des temps de transports NON IMPUTEE sur les opérations de fouilles et de diagnostics.
Le retour à l'indemnisation depuis la résidence familiale.
La prise en compte de la distance domicile-chantier pour l'hébergement, afin que les temps de transports et les risques afférents ne soient pas multipliés par deux.
Que les archéologues et l'archéologie soient au cœur du dispositif de la structure et non au service d'une Administration sourde et aveugle.

NOUS DEMANDONS DU BON SENS, RIEN QUE DU BON SENS !!!!!!!!

Prénom Nom	Résidence administrative	Signature